

19/03/2018 : Nous voulons restaurer la confiance dans l'usage du train – Renaud Muselier (LR, PPE, Fr)

Alors que le gouvernement français présentait le 14 mars 2018 sa réforme de la SNCF, les membres de la commission « Transports » du Parlement européen étudient aujourd'hui la proposition de rapport sur la refonte du règlement « Droits et obligations des voyageurs ferroviaires », sur laquelle Renaud Muselier est rapporteur pour le Groupe PPE.

Le règlement prévoit la mise en place, à l'échelle européenne, d'un système de protection, de compensation et d'indemnisation unique pour les passagers du transport ferroviaire à partir de 2020.

Pour Renaud Muselier, ce règlement représente une formidable opportunité de faciliter la vie des usagers en les remettants au centre de la mobilité européenne : « Notre seul objectif doit être de restaurer la confiance dans l'usage du train. Demain, grâce à l'Europe, si votre train a plus de 30 minutes de retard, vous serez remboursé et s'il est annulé vous serez automatiquement réacheminé. Cette exigence doit s'appliquer à tous les services et partout. C'est la moindre des choses sur un service subventionné par les impôts des usagers. C'est grâce à ces mesures que les particuliers délaisseront leurs voitures pour prendre le train et que nous rendrons le secteur plus compétitif. »

Le vote du rapport est prévu en commission des Transports le 20 juin prochain.